

Bulletin d'histoire politique

Jean-François Laniel et Joseph Yvon Thériault (dir.), *Retour sur les États généraux du Canada français : continuités et ruptures d'un projet national*, Textes présentés lors d'un colloque tenu à l'Université du Québec à Montréal, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 2016, Coll. « Politeia », 410 p.

Serge Dupuis



Volume 25, numéro 1, automne 2016

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1037427ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1037427ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dupuis, S. (2016). Compte rendu de [Jean-François Laniel et Joseph Yvon Thériault (dir.), *Retour sur les États généraux du Canada français : continuités et ruptures d'un projet national*, Textes présentés lors d'un colloque tenu à l'Université du Québec à Montréal, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 2016, Coll. « Politeia », 410 p.] *Bulletin d'histoire politique*, 25(1), 205–208. <https://doi.org/10.7202/1037427ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2016

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Jean-François Laniel et Joseph Yvon Thériault (dir.),
*Retour sur les États généraux du Canada français : continuités
et ruptures d'un projet national*, Textes présentés lors d'un
colloque tenu à l'Université du Québec à Montréal,
Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 2016,
Coll. « Politeia », 410 p.

SERGE DUPUIS
Stagiaire postdoctoral
CEFAN, Université Laval

Symbole de « rupture » chez certains et de « métamorphose » pour d'autres, les États généraux du Canada français (ÉGCF) voulaient doter la société canadienne-française d'une direction d'avenir, mais son legs a plutôt été d'occuper une « place tristement célèbre dans l'historiographie » (2).

Organisée par Jean-François Laniel et Joseph Yvon Thériault, la journée d'étude du 12 octobre 2012 est revenue sur les difficultés de traduire le projet traditionaliste et catholique canadien-français dans la modernité aux assises préliminaires et aux assises nationales de 1966 à 1969. Un demi-siècle plus tard, Laniel et Thériault ont fait le pari qu'on pourrait nuancer la « première mémoire » de Gérard Bouchard, Linda Cardinal, Yves Frenette, Gaétan Gervais et Marcel Martel, selon qui les ÉGCF avaient sonné le glas du Canada français, voire même suggéré que le « rêve » national n'avait été, tout au long, qu'une fabulation de l'élite.

Une quinzaine d'auteurs proposent effectivement une « seconde mémoire » moins catégorique que la première. Laniel explique les trois temps de la formation nationale, selon Miroslav Hroch, qui débute par une conscience commune, l'agitation de l'élite et la mobilisation des masses pour mener à l'existence d'une société qui milite pour sa participation différenciée à l'histoire. Thériault précise que les états généraux, en période de déficit politico-institutionnel de l'État, visent à rassembler en « corps » la société civile pour adopter des orientations collectives. La « supraréférence » canadienne-française a pu exister pendant plus d'un siècle, rappelle

Julien Massicotte, mais la montée des droits civiques a appelé l'État de l'après-guerre à jouer le rôle d'encadrement réservé, jusque-là, à l'Église. Dans ce contexte, les ÉGCF voulaient récupérer et adapter le réseau institutionnel de « l'Église-nation ». Ainsi, le quart des 1431 délégués des ÉGCF, rappelle leur ancien président Jacques-Yvan Morin, devait faire peser le poids démographique des minorités hors Québec dans les 14 résolutions sur l'éducation, les médias et les services gouvernementaux concernant l'ensemble des Canadiens français. En revanche, la volonté de faire de l'État québécois le véhicule de cette nation a exposé au grand jour l'imperfection des frontières de la province – et du modèle de l'État nation – à représenter la complexité de la population canadienne-française.

Les journaux – de *La Liberté* au *Devoir* – ont remis en cause la représentativité de la délégation québécoise – fortement indépendantiste – et la naïveté de leur proposition, souligne Serge Miville, tandis que les délégués de l'Ontario et du Manitoba ont rappelé des commentaires désobligeants, émis pendant les assises sur leur assimilation inévitable. Si l'Acadie tenait déjà des congrès pour favoriser son développement institutionnel local depuis 1881, l'Ontario français a senti une urgence, rappelle François-Olivier Dorais, de se refonder sur des références nouvelles et d'atrophier une part de sa dépendance du Québec, comme en témoigne le parcours de Gaétan Gervais. Toutefois, cette régionalisation du projet national ne rompait pas totalement avec l'aventure commune du Canada français, rappelle Marc-André Gagnon. La cohabitation, sur les deux rives de l'Ouataouais, des célébrations annuelles de la Fête nationale et du Festival franco-ontarien et la participation des Franco-Ontariens et des Québécois aux deux fêtes en juin contribuerait au maintien d'une certaine solidarité partagée vis-à-vis de la cause canadienne-française.

Si le gouvernement fédéral s'était longtemps montré frileux à la préservation du français, selon Mark Power, l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* (1969) et de la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982) ont eu certaines retombées bénéfiques pour les minorités, car la Cour suprême s'est mise à ordonner la construction d'écoles et l'élargissement des services fédéraux en français, sans entièrement remettre en cause la volonté du Québec de limiter l'accès à l'école anglaise. Pourtant, constate Michel Bock, le fédéralisme renouvelé a usé la solidarité entre les minorités et le Québec. Si le « moment néonationaliste » de l'Ontario français a favorisé la laïcisation, l'étatisation et l'appartenance continue à une société autonome et autoréférentielle (le refus de la Fédération des francophones hors Québec d'appuyer le NON au référendum de 1980 en témoigne), les retombées de la *Charte canadienne* et la marginalisation progressive des minorités dans le paradigme « Québec-Canada » des premiers ministres Robert Bourassa et Brian Mulroney ont poussé la FFHQ à intégrer l'imaginaire individualiste et multiculturaliste du Canada. Dès lors, il n'était plus

question de résister à l'intégration à la logique anglo-américaine et mercantile du continent, ni d'aspirer à une «égalité réelle» entre «deux peuples fondateurs», comme l'avait souhaité Henri Bourassa, mais d'embrasser des rencontres dans des espaces diffus où les francophones vivent en minorisation extrême.

Le Québec a continué d'entretenir des rapports avec les milieux minoritaires, rappelle Anne-Andrée Denault, dont en formant le Service du Canada français d'outre-frontières (SCFOF, 1963-1975), le Secrétariat permanent des peuples francophones (1981-1993) et le Centre de la Francophonie des Amériques (2008-...). Avec les années, la Belle province a cessé de parler du fardeau de l'assimilation, mais elle a aussi progressivement abandonné l'idée d'une appartenance à une société commune. De part et d'autre de la frontière québécoise, on a eu tendance à réduire l'histoire canadienne-française à un passé rétrograde. Ce faisant, déplore Charles-Philippe Courtois, le Québec s'est empêché de s'appropriier l'obtention de la gestion scolaire et les collectivités francophones se sont abstenues d'applaudir l'adoption de la *Charte de la langue française*, des avancées qui leur appartenaient tous, en tant que gens de souche canadienne-française.

La «seconde mémoire» a la force d'associer les États généraux plus à l'effondrement de l'Église-nation et au déchirement entre fédéralistes et indépendantistes qu'à la fin d'une solidarité entre Canadiens français, qui n'a jamais été entière et qui n'a jamais complètement disparu non plus.

Certains chapitres sont plus pertinents que d'autres et l'ouvrage passe sous silence certaines dimensions de la question. Il aurait été utile, par exemple, de reconstituer les assises de 1966 à 1969, grâce à des sources d'époque et à des entrevues, pour que le lecteur s'en fasse une idée juste, car l'intervention de Morin, bien qu'intéressante, ratisse trop large, se fonde sur ses souvenirs et cherche trop à contredire la perception (partiellement fondée) que le Québec s'est éloigné des minorités après 1968. Ensuite, on aurait gagné à placer les passages sur la formation nationale (Laniel), la dualité nationale et l'Église-nation (Bock) au début du recueil. Il manque aussi une lecture substantielle du mouvement de la Francophonie mondiale, qui favorise, depuis les années 1960, le développement institutionnel et l'autonomie des peuples francophones dans un contexte de mobilité et de diversité avancées. De l'autre côté du spectre, les juristes voient la protection institutionnelle et juridique du français comme une panacée, alors que les politologues et historiens rappellent la cruauté d'un fédéralisme qui, lorsque symétrique, met souvent dos à dos le Québec et les minorités francophones dans les causes entendues à la Cour suprême sur l'éducation et l'affichage public. Ensuite, la rédaction d'une conclusion au lieu d'une présentation aurait pu souligner les divergences entre les auteurs sur les conséquences de la *Charte canadienne* (Power) et du trudeauisme (Courtois) sur l'unité nationale canadienne-française. Quelle

idée faut-il se faire, par exemple, d'un René Lévesque fataliste vis-à-vis de l'assimilation des minorités en 1968 (Éric Bédard) mais visionnaire en fondant le SPPF en 1981 (Denault)? Finalement, peut-on présumer que le silence des artisans de la « première mémoire » révèle leur accord avec cette « deuxième mémoire »? À titre d'exemple, seul Martel contribue au recueil, mais sa note de recherche discute de surveillance policière.

Cet ouvrage monumental assoit habilement une « deuxième mémoire », qui n'invalide pas autant qu'elle nuance et complexifie les conclusions de la première. Les auteurs recommandent tous de « renouer avec une certaine idée et réalité de l'Amérique française » (371), car les luttes du Québec et des minorités se ressemblent trop, à une époque où l'on prêche constamment d'abattre les frontières, pour qu'on se cantonne aux espaces provinciaux.